

Communiqué phytosanitaire

n° 29 du 16 août 2023

SOMMAIRE

Arboriculture

- Cochenille farineuse

Viticulture

- *Drosophila suzukii*
- Filets de protection contre les oiseaux

ARBORICULTURE

COCHENILLE FARINEUSE

Selon le modèle, le pic des adultes de la deuxième génération est atteint. Cela a été confirmé par le nombre de mâles capturés dans notre réseau de pièges. Il est maintenant trop tard pour lutter chimiquement. Si vous remarquez des dégâts sur vos fruits lors des récoltes, il est important de noter de quelle(s) parcelle(s) ils proviennent afin de pouvoir lutter de manière précise le printemps prochain. S'il s'agit d'une parcelle nouvellement contaminée, merci de nous en informer par mail à sca-oca@admin.vs.ch ou par téléphone au 027 606 76 20.

VITICULTURE

DROSOPHILA SUZUKII

A ce stade, il est encore trop tôt pour prédire le risque d'infestation de l'insecte. Toutefois, les mesures prophylactiques demeurent essentielles pour limiter les dommages causés par *D. suzukii*. Sur les parcelles sensibles, optez éventuellement pour une mesure complémentaire (voir ci-dessous).

Les parcelles sensibles présentent les caractéristiques suivantes

- Des pontes et/ou des dégâts sur les baies ont été observés les années précédentes
- **Environnement de la parcelle** : proximité de forêt, proximité de milieux aquatiques, protégé du vent, enherbement dans la zone des grappes
- **Cépages** : Dunkelfelder, Gamay, Gamaret, Garanoir, Diolinoir, Pinot noir, Humagne rouge, Syrah, Cornalin, Eyholzer roter
- **Conduite / taille** : diable / papillon, interligne < 140 cm, hauteur fil porteur < 50 cm, forte vigueur
- **Caractéristiques du raisin** : grappes compactes, pellicules fines, blessures

Mesures prophylactiques indispensables

- Effeuilage adapté de la zone des grappes
- Enherbement bas durant la maturation
- Eviter les blessures des grappes
- Ne pas restituer le marc dans le vignoble jusqu'à la fin des vendanges
- Eliminer les éventuels foyers de pourriture



Mesures complémentaires

- Pose de filets latéraux à mailles fines (8x3 mm) (aussi efficace contre les oiseaux)
- Kaolin (argile, Surround 2 %; 24 kg/ha) si des pontes sont observées (trous <1 mm sur baie saine)

En cas de suspicion d'attaque de *D. suzukii* sur une parcelle, vous pouvez apporter vos échantillons à l'office de la viticulture selon la méthodologie suivante :

- Prélever 5 grappes par parcelle de manière aléatoire
- Mettre les grappes dans un **sachet étiqueté** : Nom, Prénom, n° de téléphone, Commune, n° parcelle, lieu-dit, cépage
- Apporter les échantillons les **lundis et mardis** à l'office de la viticulture



Installation de filet à maille fines (8x3mm) dans la zone des grappes

Résultats des contrôles de pontes dans les baies

Chaque semaine, des échantillons de baies issus d'un réseau de parcelles sensibles sont contrôlés par l'office de la viticulture. L'intensité des attaques dans ces parcelles permet d'évaluer la pression du ravageur en temps réel. Le détail des résultats est visible sur : [Insect Monitoring D. suzukii ponte](#) (mis à jour tous les jeudis en fin de journée).

FILETS DE PROTECTION CONTRE LES OISEAUX

S'ils sont posés de manière inadaptée, les filets représentent un grand danger pour la faune du vignoble. Il convient de contrôler régulièrement l'état des filets : ils doivent être tendus et les excédents de filet ne doivent pas traîner au sol (les bords inférieurs doivent être également tendus (photo A)).

Le risque de captures accidentelles d'oiseaux et de petits mammifères est avéré. Un contrôle quotidien est indispensable pour permettre de libérer à temps les éventuels animaux capturés.

Pour rappel, dans le cadre légal, quiconque installe un filet de manière inadaptée et omet de contrôler régulièrement la présence éventuelle d'animaux piégés, encourt le risque d'une poursuite pénale (art. 26 Loi fédérale sur la protection animale, art. 17 Loi sur la chasse, art. 18 Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage).



De plus amples information sur la fiche technique : [protection du vignoble respectueuse des oiseaux](#)

Service cantonal de l'agriculture

